

Le 1er septembre 2024



De : Pascal AUBRY, président de la Ligue de Bretagne des Echecs
A : Les président-es des clubs bretons
Objet : Assemblées Générales

Mesdames, Messieurs les Président-es,

La Ligue de Bretagne des Échecs tiendra sa prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle le dimanche 29 septembre 2024 à 10h15 à la salle des fêtes de Plancoët (22).

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale sera le suivant :

- Approbation du [compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2023](#) (5 minutes)
- Présentation des bilans moral et financier 2023-2024 (45 et 20 minutes)
- Présentation du budget prévisionnel 2024-2025 (15 minutes)
- Questions diverses

L'Assemblée Générale Ordinaire sera suivie d'une Assemblée Générale Élective qui procédera à l'élection d'un nouveau Comité Directeur pour la Ligue.

Pour les deux Assemblées Générales, les président-es des clubs peuvent se faire représenter en utilisant les formulaires de pouvoir, par un-e licencié-e de leur club ou par un-e autre président-e de club breton. Les pouvoirs peuvent être transmis numérisés par courrier électronique à briac.denizet@gmail.com au plus tard le samedi 28 septembre 2024 à 17 h ou les originaux présentés avant le début de l'Assemblée Générale, de 10h à 10h15.

Je me permets de vous rappeler que seuls les clubs présents ou représentés à l'Assemblée Générale de la Ligue peuvent prétendre aux aides de la Ligue.

Pour l'Assemblée Générale Élective, les responsables des clubs souhaitant voter par correspondance doivent transmettre leur vote par courrier électronique à csoe@echecs-bretagne.fr (remplacer dot par « . » et at par « @ ») au plus tard le dimanche 22 septembre 12h (seuls seront pris en compte les votes soumis avec une adresse déclarée par le club sur le site fédéral). un accusé-réception sera fait par courrier électronique.

Les réunions de l'Assemblée Générale sont publiques, ouvertes à tou·tes (licencié-es ou non licencié-es), où seul-es les président-es des clubs bretons ont droit de vote, avec un nombre de voix dépendant du nombre de licencié-es des clubs au 31 août 2024.



La liste électorale sera affichée sur le site web de la Ligue dans les premiers jours de septembre.

Cet avis, diffusé sur le site web de la Ligue de Bretagne, par courrier électronique aux président-es des clubs bretons et aux licencié-es breton-nes à travers la lettre d'information Bretagne Échecs Info n°162 tient lieu de convocation.

Les Assemblées Générales seront suivies d'un repas auquel sont invités les responsables des clubs et des Comités Départementaux (deux invitations par club, 15€ par repas supplémentaire). Les responsables souhaitant participer au déjeuner doivent en informer Briac DENIZET (briac.denizet@gmail.com) au plus tard le samedi 21 septembre à 20h.

La journée se poursuivra enfin à partir de 13h30 par la première réunion du nouveau Comité Directeur, élargi aux responsables des Comités Départementaux. Cette réunion sera publique.

A très bientôt à Plancoët, sincères salutations échiquéennes.

Pascal AUBRY
Président de la Ligue de Bretagne des Echecs

